



PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement de la perte d'autonomie de Normandie

2017 - 2021





Décision relative à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement (PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2017-2021

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Vu le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie – Madame Christine GARDEL – à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu les courriers de saisine adressés en date du 26 octobre 2017 aux présidents des Conseils Départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour recueillir leur avis ;

Vu l'avis de consultation du PRIAC 2017-2021 publié le 23 octobre 2017 au recueil des actes administratifs de la région de Normandie ;

Vu l'avis favorable émis par la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunie le 27 septembre 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission de coordination des prises en charge et accompagnements médico-sociaux réunie le 7 décembre 2017 ;

Vu la présentation du PRIAC lors du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Manche le 15 décembre 2017 ;

Vu la présentation du PRIAC lors du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Orne le 21 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par l'assemblée plénière de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunie le 22 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Eure lors de sa séance du 4 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de la Manche lors de sa séance du 8 décembre 2017

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental du Calvados lors de sa séance du 11 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-Maritime lors de sa séance du 15 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable avec réserves émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Orne lors de sa séance du 22 décembre 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'actualisation 2017-2021 du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Normandie est arrêtée.

ARTICLE 2 :

Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2017-2021 est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

La version papier du programme est consultable au siège de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

ARTICLE 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et des Préfectures de département.

A Caen, le 26 DEC. 2017

La Directrice Générale

Christine GARDEL

Sommaire

Préambule.....	7
1) Bilan du PRIAC - Exercice 2016	9
1.1) Parcours des personnes âgées : plus de 3,3 millions d'euros de mesures nouvelles	9
1.2) Parcours des personnes en situation de handicap : plus de 7,9 millions d'euros de mesures nouvelles	9
1.2.1) Programmation en faveur des enfants et adultes en situation de handicap (plus de 5,5 millions d'euros).....	9
1.2.2) Programmation en faveur des enfants et adultes avec autisme (plus de 2,4 millions d'euros)	9
1.1) Bilan des appels à candidature et des appels à projets de l'année 2016.....	10
2) Amélioration du parcours de vie et de santé des personnes âgées fragiles.....	11
2.1) Déclinaison régionale du Plan Maladies neurodegeneratives 2015-2019	11
2.2) Poursuite et consolidation de la dynamique d'intégration des services d'aide et de soins pour les personnes âgées en perte d'autonomie grâce au déploiement des dispositifs MAIA	11
2.3) Poursuite et renforcement du déploiement des unités d'hébergement renforcées (UHR) en EHPAD et inscription de cette offre au sein des filières de soins et d'accompagnementT.....	12
2.4) Poursuite du développement des plateformes d'accompagnement et de répit en soutien des aidants des personnes qu'ils accompagnent.....	12
2.5) Renfort et adaptation de l'intervention des services de soins à domicile (SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) et expérimentation des interventions de psychologues dans les SSIAD « ressources »	13
2.6) Harmonisation des pratiques professionnelles au sein des services d'accompagnement d'aide et de soins à domicile pour fluidifier les parcours des personnes âgées et en situation de handicap.....	14
2.7) Ajustement de la programmation Normandie 2017-2021	14
3) Amélioration du parcours de vie et de santé des personnes en situation de handicap.....	16
3.1) extension de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous à l'ensemble de la Région Normandie	16
3.2) Mise en oeuvre de la strategie quinquennale de l'evolution de l'offre medico-sociale en lien avec les travaux d'élaboration du prs	17

3.2.1) Les travaux en faveur de la réduction des inégalités territoriales de l'offre de santé et des renforts de moyens.....	18
3.2.2) La restructuration de l'offre sur les territoires via les fonctions ressources	19
3.2.3) Les groupes d'entraide mutuelle - GEM.....	20
3.2.4) Le soutien aux aidants	20
3.2.5) Les actions en faveur de l'inclusion	21
3.3) Poursuite du développement des plans d'actions régionaux autisme - PAR.....	22
3.3.1) Plan d'actions régional autisme de la Normandie Occidentale.....	23
3.3.2) Plan d'actions régional autisme de Normandie Orientale.....	23
3.4) Développement du dispositif de consultations dédiées.....	24
3.5) Ajustements de la programmation 2017-2021	24
Annexes relatives à la programmation de l'offre 2017-2021	25
Annexes relatives au bilan 2016 du PRIAC	37

PRÉAMBULE

Le premier PRIAC élaboré à l'échelle normande s'est inscrit dans un partenariat renouvelé et renforcé avec les cinq conseils départementaux.

Cette dynamique a permis notamment de lancer des appels à projets conjoints innovants, tel les offres de répit dans le champ des personnes âgées, et de fiabiliser significativement les installations d'établissements et services médico-sociaux pour atteindre un taux d'installation moyen de 93.5 % sur les deux secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'ARS a lancé en 2016 l'évaluation des deux Projets Régionaux de Santé - PRS de Basse et Haute-Normandie et engagé les travaux d'élaboration du futur PRS Normand qui sera arrêté en 2018.

Ces travaux conduits dans le cadre des sept conseils territoriaux de santé et au sein de groupes régionaux spécifiques, associant largement les acteurs, ont pris en compte les orientations et plans nationaux en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : plan maladie neurodégénérative, plan autisme, réponse accompagnée pour tous, stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale...

Les orientations prises à l'échelon national et le diagnostic conduit dans le cadre de l'élaboration du PRS confortent les actions régionales déjà engagées par l'ARS Normandie en termes d'adaptation et d'évolution de l'offre et d'accompagnement au changement des pratiques professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des publics.

La généralisation en cours des CPOM et la dynamique des appels à projets constituent un levier majeur de ses évolutions attendues.

Au-delà, l'organisation des parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap doit reposer sur un co-pilotage affirmé des politiques de l'autonomie, en premier lieu avec les départements chefs de file de la politique médico-sociale, mais également l'Education nationale, la DIRRECTE, l'assurance maladie, la DRJSCS... notamment dans le champ du handicap. Il s'agit de garantir la complémentarité des politiques de prévention, médico-sociales, sociales et sanitaires et de piloter de concert l'adaptation de l'offre.

Cette ambition s'appuie sur le déploiement des méthodes d'intégration de l'offre de services dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et :

- Se concrétise depuis 2016 au travers de la généralisation des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer - MAIA et des conférences des financeurs de la perte d'autonomie à l'ensemble des départements normands.
- S'appuiera, dans le champ du handicap, sur une feuille de route régionale arrêtée à l'automne 2017 avec les départements et engageant notamment des travaux sur la définition d'une gouvernance partagée.

Le PRIAC 2017-2020 intègre les mesures nouvelles suivantes :

- La première autorisation d'engagement d'un montant de 5 755 035 € pour la mise en œuvre de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale ;
- La seconde tranche du fonds d'amorçage d'un montant de 300 000 € relatif à la mise en œuvre du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes en situation de handicap vers la Belgique.

En lien avec les orientations nationales et les travaux d'élaboration du PRS, les grandes priorités du PRIAC 2017-2021 de Normandie sont les suivantes :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de l'offre par mesures nouvelles et adaptation de l'offre existante (création de places de Maison d'Accueil Spécialisée - MAS, développement de fonctions ressources, renfort des ESMS...) à l'échelle des territoires de parcours pertinents tels les territoires MAIA pour les personnes âgées ;
- Mettre en œuvre le « virage » inclusif (scolarisation, emploi accompagné, habitat inclusif, entraide mutuelle, interventions hors les murs, Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées - PCPE) pour les personnes en situation de handicap et permettre le maintien à domicile des personnes âgées (développement d'une palette de services d'accompagnement, de prestations et d'actions innovantes, de répit...);
- Reconnaître l'expertise d'usage des personnes et de leur famille et soutenir les aidants via notamment le développement d'offres de répit.
- Développer l'accueil de situations nécessitant un accompagnement renforcé notamment dans les champs du polyhandicap, des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et des Maladies Neuro-Dégénératives (MND) ;

1) BILAN DU PRIAC - EXERCICE 2016

1.1) PARCOURS DES PERSONNES AGEES : PLUS DE 3,3 MILLIONS D'EUROS DE MESURES NOUVELLES

L'effort de suivi des installations mené par l'ARS avec ses partenaires a permis de finaliser l'installation de la totalité des projets programmés antérieurement. Cette finalisation des installations concerne principalement le Calvados avec 134 places d'EHPAD. (Voir détail des installations personnes âgées en annexe)

En 2016, les efforts engagés en faveur du développement de l'offre sont prolongés. Ils favorisent le maintien à domicile par le renforcement/développement :

- des SSIAD,
- des Accueils de jours et hébergement temporaires,
- des plateformes de répit,
- des Equipes Spécialisées Alzheimer - ESA et Unités d'Hébergement Renforcées - UHR

Près de deux millions d'euros ont été consacré au développement de ses offres.

1.2) PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : PLUS DE 7,9 MILLIONS D'EUROS DE MESURES NOUVELLES

1.2.1) Programmation en faveur des enfants et adultes en situation de handicap (plus de 5,5 millions d'euros)

96% des projets programmés antérieurement pour l'année 2016 sont installés. (Voir détail des installations en annexe)

L'installation de deux MAS a été finalisée pour un montant total de près de 3.7 millions d'euros dont 840 000 € de financement dégagés par fongibilité asymétrique.

L'offre de répit, d'accompagnement au domicile et de services expérimentaux a été développée au cours de l'année 2016 :

- Création de quatre Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH,
- Création d'un service expérimental 16/25,
- Création d'un accueil temporaire,
- Création d'un Sessad.

1.2.2) Programmation en faveur des enfants et adultes avec autisme (plus de 2,4 millions d'euros)

91% des projets programmés antérieurement pour l'année 2016 sont installés. (Voir détail des installations en annexe)

L'objectif de dépistage précoce est pris en compte pour un montant total de près de 1 Million d'euros par la création :

- de quatre unités d'enseignements,
- de trois plateformes d'intervention précoce.

Le renforcement de l'offre de SESSAD se monte à près de 400 000 €.

Plus de 50 % des places créées sont alloués à la création de services, y compris expérimentaux.

1.1) BILAN DES APPELS A CANDIDATURE ET DES APPELS A PROJETS DE L'ANNEE 2016

La dynamique des appels à projets en partenariat avec les conseils départementaux s'est poursuivie en 2016. En cohérence avec les orientations des PRS et les priorités fixées par le PRIAC 2016-2020, quatorze appels à projets ou appels à candidatures ont ainsi été lancés.

Concernant l'amélioration du parcours des personnes âgées :

- Mise en œuvre du plan maladies neurodégénératives - PMND :
 - o Un appel à candidatures pour la création d'une UHR sur le territoire de parcours de vie et de santé d'Elbeuf-Louviers.
- Accompagnement des personnes âgées fragiles et dépendantes :
 - o Un appel à projets pour la recomposition globale de l'offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur le territoire de parcours de vie et de santé déficitaire de Dieppe incluant la création de 28 places d'hébergement permanent en EHPAD.
- Poursuite du développement des MAIA en Normandie :
 - o Un appel à candidatures pour la création d'une MAIA dans le Calvados et la Manche (sur les territoires non encore pourvus par ce dispositif).
- Prévention de la dépendance :
 - o Un appel à projets pour la promotion de l'activité physique et sportive adaptée aux personnes âgées fragiles et dépendantes à visée de prévention des chutes et de la perte d'autonomie.

Amélioration du parcours des personnes en situation de handicap :

- Renforcement de l'accompagnement précoce des enfants avec un TSA :
 - o Deux appels à projets relatifs à la création d'une seconde Unité d'Enseignement Maternelle-UEM pour les deux départements de la Seine-Maritime (Le Havre) et de la Manche (Saint-Lô).
 - o Un appel à projets visant la création d'équipes spécialisées dans l'intervention précoce pour les enfants avec un trouble du spectre de l'autisme ou suspicion de TSA de 18 à 36 mois en Normandie occidentale.
- Développement d'une offre de répit pour les aidants d'enfants et adultes avec un TSA :
 - o Deux appels à projets visant la création de services expérimentaux, fonctionnant sous forme de plateforme d'accompagnement et de répit, en Normandie occidentale et en Normandie orientale.
- Réduction des inégalités territoriales :
 - o Un appel à projets pour la création de 11 places de SAFEP-S3AS dans la Manche ; territoire ne disposant d'aucun service susceptible d'accompagner des enfants présentant une déficience visuelle.
- Mise en œuvre du schéma national handicaps rares :
 - o Un appel à projets pour la création par extension de 7 places de Maison d'Accueil Spécialisé (6 places d'internat et 1 place d'hébergement temporaire) pour adultes en situation de handicaps rares sur le territoire de la région Normandie.
- Accès aux soins :
 - o Un appel à candidatures pour le déploiement en Normandie de dispositifs de consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap.
- Fluidification des parcours dans une visée inclusive :
 - o Un appel à candidatures pour le déploiement de deux PCPE, l'un couvrant la Normandie occidentale et l'autre la Normandie orientale.

Dispositifs transversaux aux parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

- En application de la loi ASV, lancement d'un appel à candidatures relatif à l'expérimentation de services polyvalents d'aide et de soins à domicile « intégrés » en Normandie

2) AMÉLIORATION DU PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES FRAGILES

2.1) DECLINAISON REGIONALE DU PLAN MALADIES NEURODEGENERATIVES 2015-2019

Les mesures du plan maladies neurodégénératives (PMND), s'inscrivent dans le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement et le projet de loi de santé.

Les maladies neurodégénératives touchent les personnes à différents âges de la vie, du jeune adulte aux personnes âgées, et concernent trois maladies :

- Alzheimer et apparentés (autres démences) ;
- Parkinson ;
- Sclérose en plaque.

La circulaire du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de ce plan a délégué les autorisations d'engagement des crédits dédiés à la mise en œuvre de plusieurs mesures du plan assurant la continuité avec les plans Alzheimer échu dont certaines mesures demeurent en cours de déploiement (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés - PASA, UHR, Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile - SPASAD, MAIA).

Conformément à l'instruction du 22 janvier 2016 relative à la déclinaison régionale du PMND 2015 – 2019, le plan d'action régional de Normandie, incluant un état des lieux et co-constitue avec les partenaires impliqués dans la prise en charge des malades souffrant de maladies neurodégénératives, a été adopté en décembre 2016 après avoir recueilli un avis favorable de la CRSA.

2.2) POURSUITE ET CONSOLIDATION DE LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS POUR LES PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE GRACE AU DEPLOIEMENT DES DISPOSITIFS MAIA

L'ARS de Normandie s'est engagée dans une démarche de déploiement des Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) sur tout le territoire normand dans le but de développer la dynamique d'intégration des services d'aide et de soins pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce dispositif doit permettre de répondre aux enjeux de transformation de l'offre de services, d'évolution des pratiques professionnelles pour permettre des accompagnements plus fluides, plus adaptés à l'échelon de chaque territoire de parcours de vie et de santé des personnes âgées en perte d'autonomie. Ainsi, dans chaque département, des territoires de parcours sont définis. L'enjeu est d'apporter une meilleure lisibilité du dispositif et faciliter la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la gérontologie : sociaux, médico-sociaux, sanitaires...

L'objectif fixé dans le dernier plan Alzheimer était une couverture de tout le territoire. L'objectif a été atteint courant 2016. Le territoire Normand est à ce-jour couvert par 21 territoires de parcours MAIA.

2.3) POURSUITE ET RENFORCEMENT DU DÉPLOIEMENT DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT RENFORCÉES (UHR) EN EHPAD ET INSCRIPTION DE CETTE OFFRE AU SEIN DES FILIÈRES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les UHR médico-sociales installées au sein des EHPAD permettent de prendre en charge des personnes âgées présentant un syndrome démentiel de type dégénératif et des troubles sévères du comportement risquant de mettre en danger l'utilisateur lui-même et son entourage.

Dans le but de fluidifier les parcours de vie et de santé, il est indispensable de poursuivre le déploiement de ces unités sur chaque territoire de parcours afin de compléter la palette d'offre et de services.

En 2017, plusieurs implantations sont réalisées par mesures nouvelles et adaptation de l'offre :

- Une UHR médico-sociale à Elbeuf, située sur le site « Les collines de la Seine » et gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf, Louviers, Val-de-Reuil
- Une UHR médico-sociale au Havre située à l'EHPAD « Centre gériatrique Desaint-Jean » ;
- Une UHR médico-sociale au sein de l'EHPAD CH de Lisieux ;
- Une UHR médico-sociale sur le territoire de parcours de vie et de santé de Rouen au sein de l'EHPAD « CH Barentin résidences Saint-Martin du parc » géré par le CH « Hôpital Pasteur Vallery Radot » situé à Barentin ;
- Une UHR médico-sociale au sein de l'EHPAD au CH Darnétal ;
- Une UHR médico-sociale au sein de l'EHPAD du CHPC.

2.4) POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT EN SOUTIEN DES AIDANTS DES PERSONNES QU'ILS ACCOMPAGNENT

Les plateformes d'accompagnement et de répit créées dans le cadre du plan Alzheimer s'adressent aux aidants des personnes présentant une maladie neurodégénérative. Il s'agit d'un dispositif souple dans les critères d'admission et ouvert sur l'extérieur, afin de répondre à leurs besoins et notamment d'anticiper les épisodes d'épuisement.

L'objectif est d'équiper chaque territoire MAIA d'une plateforme de répit. Les pilotes MAIA ont un rôle important dans l'analyse et le recensement des besoins de chaque territoire.

Le PMND prévoit le financement de deux plateformes de répit par département, d'où le financement d'une plateforme de répit dans la Manche et une dans l'Orne. Dans le cadre de l'expérimentation PAERPA sur le territoire du Bessin pré-bocage, des crédits ont également été mobilisés à cette fin.

Pour autant pour assurer le maillage d'une plateforme de répit par MAIA, il est indispensable de prévoir à la fois des implantations par transformation, redéploiement ou par mesure nouvelle. C'est pourquoi l'ARS, en concertation avec les Départements, favorisera la transformation de l'offre afin d'apporter des réponses plus souples, innovantes et adaptées aux besoins de répit des familles et usagers dans le cadre d'une approche territoriale : prestations à domicile, accueil de jour, hébergement temporaire, d'urgence...

En 2017, six appels à projets sont en conséquence prévus afin de créer une offre innovante de répit sur les territoires de parcours suivants :

- Sud Manche ;
- Centre Manche ;
- Nord Manche ;
- Centre Orne / Bocage Ornais ;
- Pays d'Auge - Falaise ;
- Bessin pré-bocage.

2.5) RENFORT ET ADAPTATION DE L'INTERVENTION DES SERVICES DE SOINS À DOMICILE (SSIAD), DES SERVICES POLYVALENTS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SPASAD) ET EXPÉRIMENTATION DES INTERVENTIONS DE PSYCHOLOGUES DANS LES SSIAD « RESSOURCES »

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement a adopté de nouvelles dispositions en vue de développer les Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile (SPASAD) de manière plus intégrée et de favoriser la prévention via une expérimentation sur deux ans. À ce titre, 587 122 € ont été notifiés à l'ARS de Normandie (287 403 € pour les départements 14-50-61 et 299 719 € pour les départements 76 et 27) par l'instruction du 4 décembre 2015 relative à la répartition de la contribution de la CNSA aux ARS pour le financement du développement des SPASAD.

A ce jour 18 expérimentations sont en cours et pour chacune d'entre elles un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu avec l'ARS et le conseil départemental concerné. Les personnes en situation de handicap peuvent également bénéficier des prestations délivrées par les SPASAD.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation du plan Alzheimer préconisait que les SSIAD disposent de temps de psychologue pour l'accompagnement des personnes âgées, de leurs aidants proches mais aussi des professionnels confrontés à des situations difficiles ; ce qui constitue un enjeu fort d'amélioration dans l'accompagnement au domicile des personnes ayant à la fois besoin de soins et d'accompagnement psychologique.

Le PMND prévoit le financement de 4 postes de psychologues au sein des SSIAD. La note d'information du 6 juillet 2017 précise le cadre de l'expérimentation pour l'appui d'un temps de psychologue en SSIAD. L'instruction prévoit que l'ARS sélectionne des SSIAD et/ou SPASAD, disposant d'une ESA et/ou de places dédiées aux personnes de situation de handicap pour porter ses postes de psychologues.

Le scénario préférentiel étudié par les services de l'ARS est de faire porter ses postes à un ou plusieurs SSIAD sur les territoires suivants :

- Eure
- Seine-Maritime
- Calvados
- Orne
- Manche

2.6) HARMONISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AU SEIN DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE POUR FLUIDIFIER LES PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Un travail sur les missions attendues des SSIAD et les articulations avec les SAAD a été mené conjointement entre l'ARS et les conseils départementaux. Ce travail vise à actualiser le référentiel de bonnes pratiques professionnelles des SSIAD établi en 2015¹ et est en cours de finalisation.

Le référentiel s'articule autour des 4 axes suivants :

- Faciliter l'accès aux services les plus adaptés, privilégier la file active et non le taux d'occupation ;
- Développer les évaluations multidimensionnelles pour anticiper notamment les situations de crises et éviter les hospitalisations non programmées ;
- Coordonner le projet de vie et de soins ;
- Renforcer les collaborations et les relais entre les SSIAD/SAAD/SPASAD.

Les SSIAD normands organisent ainsi leurs interventions autour de ces quatre axes tout en accordant une importance spécifique à la prise en charge des personnes en situation de handicap et de précarité.

De même un travail spécifique est mené en lien avec la direction de la santé publique sur les questions de prévention et de promotion de la santé concernant :

- La prévention de la dénutrition,
- Les risques de chutes,
- La lutte contre la sédentarité,
- La lutte contre l'isolement,
- Le soutien des aidants,
- La prévention des risques dépressifs et suicidaires.

2.7) AJUSTEMENT DE LA PROGRAMMATION NORMANDIE 2017-2021

La programmation des moyens du PRIAC en faveur des personnes âgées connaît également des ajustements liés à des reports d'installation et à l'adaptation de la programmation et de l'offre aux besoins.

- ❖ Reports d'installation
 - Calvados :
 - o 2018 : 10 places d'hébergement permanent au sein de l'EHPAD « Communauté de Blon » à Vaudry ;
 - o 2019 : 14 places de PASA au sein de l'EHPAD du Port en Bessin.
 - Eure :
 - o 2019 : 8 places d'hébergement permanent et 14 places de PASA au sein de l'EHPAD « Reflets d'Argent » à Conches-en-Ouche ;
 - Manche :
 - o 2018 : 5 places d'accueil de jour et 4 places d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Delivey » à Ducey.
 - o 2019 : 19 places d'hébergement permanent et 1 place d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Résidence l'Aubade » géré par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité (FCEs) à Flamanville ; 6 places d'accueil de jour et 12 places d'hébergement temporaire géré par le CCAS de Saint-Pair-sur-Mer à Carolles.

¹ Un travail avait été mené en ex Haute-Normandie pour établir un référentiel de bonnes pratiques. Ce travail a été capitalisé afin de mettre en place un référentiel étendu à la Normandie à partir de 2017.

❖ Ajustement de la programmation :

- Les installations du PASA et de l'UHR du CH de Lisieux, initialement programmées en 2018, ont pu être anticipées dès 2017 ;
- L'appel à candidature lancé au premier trimestre 2017 afin de créer une UHR médico-sociale sur le territoire de parcours de Caen s'étant révélé infructueux. Les crédits ont été redéployés afin de permettre l'installation sur l'exercice 2017 d'une UHR dans le Nord Cotentin (cf. point 2.3) et compléter ainsi l'offre du GHT Cotentin en renforçant la graduation de la prise en charge des personnes âgées présentant des troubles du comportement sévères notamment avec l'UCC de Valognes ;
- Extension en 2018 de 5 places de SSIAD au CH Les Andelys par suppression de 6 places d'hébergement permanent sur le territoire de Pont Audemer.

3) AMÉLIORATION DU PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le gouvernement a présenté les enjeux de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale lors du Comité Interministériel du Handicap du 2 Décembre 2016.

Les décisions du Comité interministériel du handicap traduisent la nécessité de soutenir une dynamique de développement et d'adaptation de l'offre existante dans une approche plus souple et plus inclusive afin de mieux répondre aux besoins des personnes et de leurs proches. C'est ce que traduisent notamment le volet handicap psychique, le volet polyhandicap, la stratégie nationale pour le développement de l'habitat inclusif et la stratégie nationale pour les aidants qui ont permis de fixer les objectifs prioritaires en termes de transformation de l'offre.

3.1) EXTENSION DE LA DEMARCHE REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS A L'ENSEMBLE DE LA REGION NORMANDIE

Dans la continuité de l'expérimentation de la démarche « Une Réponse Accompagnée Pour Tous » - RAPT lancée en Seine-Maritime, plus de 500 personnes (professionnels du médico-social, du social, et du sanitaire, mais aussi, des personnes concernées et des associations de familles) se sont réunis à Caen le 17 janvier pour échanger sur les enjeux et évolutions à venir dans le champ du handicap, en présence de Mme Marie-Sophie Desaulle, pilote national de la mission « Une réponse accompagnée pour tous ».

L'ensemble des conseils départementaux et MDPH de Normandie sont désormais engagés dans la déclinaison de la réponse accompagnée pour tous.

L'ARS, en lien avec les conseils départementaux, a engagé la signature de conventions avec les MDPH afin de leur allouer des crédits CNSA (entre 90 000 € à 130 000 € par MDPH en fonction de la taille du département) dédiés à la mise en œuvre de la RAPT pour 2 ans.

Ces moyens doivent permettre aux MDPH, en lien étroit avec les partenaires sur son territoire, de :

- Décliner un plan d'action départemental arrêté en lien avec l'ARS, les conseils départementaux et l'Éducation Nationale, pour les éléments qui relèvent de la compétence des MDPH ;
- Mobiliser les professionnels, associations, institutions et structures concernés ;
- Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des acteurs et partenaires ;
- Construire et favoriser des outils et des processus de travail collaboratif dans le cadre notamment de groupes opérationnels de synthèse et en vue de proposer des plans d'accompagnement globaux auprès des personnes en situation de handicap ;
- Contribuer aux travaux de la future observation régionale normande du handicap.

L'ensemble des MDPH est engagé dans une démarche de constitution d'un comité de pilotage de la RAPT.

En outre plusieurs chantiers sont initiés en région :

- Signature au 1^{er} semestre 2017 d'une convention entre l'ARS et l'Assurance Maladie prenant en compte les enjeux de la RAPT et prévoyant des travaux, afin d'améliorer la fluidité des parcours, notamment à travers la définition de dérogations en vue de permettre des réponses souples et adaptées aux besoins des personnes ;
- Signature par l'ARS, la DIRRECTE, l'AGEFIPH, le FIPHFP, l'Education nationale, la Région au 2nd semestre 2017 de l'accord cadre du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) afin d'améliorer l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Installation d'un comité de pilotage visant à déployer le système d'information de suivi des orientations MDPH ;
- Elaboration au troisième trimestre 2017 d'une feuille de route régionale entre l'ARS, les conseils départementaux, les MDPH, l'Assurance Maladie, l'Education Nationale... engageant des travaux régionaux autour de la gouvernance des parcours, de l'adaptation de l'offre, des processus dérogatoires pour la mise en œuvre des PAG, de la charte du PAG,...

3.2) MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE QUINQUENALE DE L'EVOLUTION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE EN LIEN AVEC LES TRAVAUX D'ELABORATION DU PRS

Les quatre volets de la stratégie quinquennale ont été intégrés aux travaux d'élaboration du PRS dans le cadre des comités territoriaux de santé ainsi qu'au sein des travaux régionaux complémentaires.

Cinq groupes de travail ont été constitués reprenant également les demandes de réflexion de la commission spécialisée des prises en charge et accompagnements médico-sociaux.

Ces groupes de travail, s'appuyant sur des diagnostics réalisés notamment par le CREAL, le Réseau de Santé pour la Vie Autonome - RSVA ou les cabinet ALCIMED et ENEIS, ont porté sur les thématiques suivantes :

- Polyhandicap,
- Déficiences sensorielles,
- Troubles spécifiques des apprentissages et du langage (Normandie occidentale et articulation avec un précédent diagnostic en Normandie orientale),
- Personnes vieillissantes en situation de handicap,
- Prévention promotion et accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Ces travaux ont été complétés par :

- L'inscription de l'ARS dans les travaux d'élaboration du PRITH organisé par la DIRECCTE. Dans la droite ligne de ces travaux, l'ARS a lancé un diagnostic régional en vue de rendre compte des différentes actions et initiatives déjà engagées en faveur de l'insertion et plus particulièrement en milieu ordinaire afin d'identifier les freins, les ruptures de parcours existants mais également les bonnes pratiques et leviers. Ce diagnostic a été réalisé par le cabinet PRACTHIS. Il est prolongé par des travaux concernant d'une part les pratiques en matière d'insertion professionnelle dans les ESMS et d'autre part la création à venir de pôles de compétences pour l'insertion professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap ;
- La réalisation d'un diagnostic organisationnel de l'offre autisme en Normandie occidentale s'appuyant notamment sur des réflexions territorialisées dans les conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- Des rencontres avec des représentants de l'Education Nationale en vue de la rédaction d'une convention qui comportera un plan d'actions en faveur des parcours de scolarisation,
- Des rencontres avec les filières cérébrolésées,
- Des rencontres avec l'équipe relais handicap rare.

Par ailleurs un chef de projet a été désigné pour définir une politique et des parcours de santé mentale prenant en compte le handicap psychique.

Une première autorisation d'engagement, à hauteur de 5 755 035 € a été notifiée à l'ARS Normandie et est à échelonner en crédits de paiement jusqu'en 2020.

Ce renforcement de l'offre médico-sociale s'inscrit en cohérence avec le mouvement de fond engagé d'une part, par la réforme de tarification des ESMS (SERAFIN PH) qui a pour but de sortir de la logique de places vers une logique fondée sur les besoins de la personne et, d'autre part, par les travaux de la réponse accompagnée pour tous.

Cette nouvelle autorisation d'engagement allouant des mesures nouvelles doit également s'inscrire en complémentarité d'opérations de redéploiement, de transformation et/ou de fongibilité asymétrique des moyens du sanitaire vers le médico-social via les CPOM et/ou les appels à projets.

Elle doit ainsi permettre :

- Un développement quantitatif de l'offre de santé visant à réduire les inégalités territoriales et plus particulièrement en faveur des personnes en situation de polyhandicap, de handicap psychique ou d'autres situations de handicap complexe.
- L'évolution et la transformation de l'offre s'appuyant plus particulièrement sur : les pôles de compétences et de prestations externalisées, le développement des interventions hors les murs, le soutien à l'habitat inclusif, la diversification des prestations rendues (accueil de jour, accueil en internat pour des situations de handicap complexe, l'accueil séquentiel...), l'adaptation des structures existantes aux publics accueillis (renforcement des moyens humains dans les structures sous-dotées, mise à disposition d'outils favorisant la communication des personnes, formation du personnel...), l'identification et la reconnaissance de la fonction d'expertise et de ressources.

3.2.1) Les travaux en faveur de la réduction des inégalités territoriales de l'offre de santé et des renforts de moyens

Pour répondre aux besoins des personnes en situation de polyhandicap, de handicap psychique et autres handicap complexes, l'ARS Normandie planifie la création de places pour enfants et adultes par mesures nouvelles, par redéploiement, transformation et par fongibilité asymétrique :

- Adultes en situation de handicap :
 - o Création de places de maison d'accueil spécialisée pour personnes en situation de polyhandicap (Manche, Calvados et Seine-Maritime). Le Département de la Manche a également décidé d'abonder la création de places de maison d'accueil spécialisée ;
 - o Transformation de places de foyer d'accueil médicalisé les Papillons Blancs en maison d'accueil spécialisée permettant au CD 76 de redéployer les moyens pour adapter l'offre du secteur du Handicap en lien avec les prochaines orientations du schéma départemental 2018-2022.
 - o Création de places de maison d'accueil spécialisée pour personnes en situation de handicap psychique par fongibilité asymétrique dans le Calvados ;
 - o Finalisation d'installation de places de foyer d'accueil médicalisé pour des personnes en situation de Handicap Psychique dans la Manche ;
- Enfants et adolescents en situation de handicap :
 - o Création de réponses expérimentales pour les enfants IMC, pluri handicapés et avec un handicap complexe : Méthode PETÖ – Education conductive Calvados et Seine-Maritime.

Les crédits du plan de prévention des départs en Belgique délégués en deux temps à l'ARS Normandie pour un montant total de 650 000 € contribuent également à réduire les inégalités territoriales et répondre aux handicaps complexes. Les personnes accueillies en Belgique étant majoritairement originaires du département de Seine-Maritime et de l'Eure, ces crédits sont mobilisés afin de financer des extensions non importantes :

- 6 places pour adultes avec TSA au sein de la maison d'accueil spécialisée de l'association Marie-Hélène dans l'Eure seront installées d'ici la fin de l'année 2017 et financées sur la 1^{ère} tranche de crédits ;
- La seconde tranche de crédits permettra également de répondre à des situations complexes déjà repérées :
 - o 1 place de MAS en Seine-Maritime (90 000 €) ;
 - o 1 place de FAM en Seine-Maritime (30 000 €) ;
 - o 2 places de semi-internat en IME, une dans l'Eure et une en Seine-Maritime (100 000 €)
 - o 1 place d'internat en IME dans l'Eure (80 000 €).

Le renfort de moyens pour le développement de prestations par les pôles de compétences et de prestations externalisées sera poursuivi en réponse aux enjeux d'adaptation de l'offre. Il s'agit de proposer des réponses souples et adaptées aux besoins des personnes en situation de handicaps et de leurs aidants. La création de ses pôles contribue ainsi à prévenir les ruptures de parcours et à proposer des accompagnements visant l'inclusion, le maintien au domicile des bénéficiaires. Celle-ci est renforcée par la mobilisation du fonds d'intervention régional à hauteur de 300 000 € d'autorisations d'engagements en 2017.

Enfin, une partie des crédits délégués dans le cadre de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale est réservée au renfort de l'encadrement des établissements enfants et adultes dans le secteur du polyhandicap. Elle fera l'objet d'une planification sur la période 2018-2021.

3.2.2) La restructuration de l'offre sur les territoires via les fonctions ressources

L'installation de fonctions ressources sur les territoires est prévue dans le PRIAC dès 2017. L'enjeu est en effet d'accompagner la mise en œuvre du virage inclusif qui promeut les prestations en direction des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie ordinaire, leur inclusion dans la cité et la logique de « parcours global » coordonné. Ces installations se feront en mobilisant les mesures nouvelles inscrites au PRIAC et par redéploiement de moyens existants d'ores et déjà financés par l'ARS notamment ceux des réseaux de santé.

Les fonctions ressources ont pour objectifs généraux :

- D'assurer des accompagnements adaptés de qualité dans le respect des bonnes pratiques professionnelles ;
- De renforcer l'accompagnement en proximité des personnes en situation de handicap et de leurs aidants au travers d'un appel aux compétences (professionnelles), techniques et outils de certains ESMS ;
- D'assurer une continuité des parcours des personnes en situation de handicap ;
- De diminuer le défaut de réponses, de réponses inadaptées ou les risques de rupture ;
- De renforcer l'efficacité de l'offre ;
- D'impliquer les familles au sein de la fonction ressource et dans les accompagnements.

La reconnaissance d'une fonction ressources assise sur la fédération des acteurs nécessite l'identification des compétences plus spécialisées et reconnues comme expertes sur un territoire pertinent. Elle repose sur la capacité des acteurs à co-construire, à mener des actions au profit de la population d'un territoire donné, en toute légitimité.

Quatre fonctions ressources sont prévues par mesures nouvelles, mutualisation et redéploiement de moyens issus des réseaux :

- Fonction ressources santé mentale dans le cadre des travaux régionaux sur la santé mentale ;
- Fonction ressources polyhandicap/traumatisme crânien et lésions cérébrales et articulation avec l'équipe relais handicap rare ;
- Fonction ressources déficiences sensorielles ;
- Centres ressources autisme et articulation avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

L'ARS Normandie élaborera, dans le cadre des groupes de travail du PRS, les cahiers des charges correspondant afin de préciser les attendus pour chaque fonction ressources.

3.2.3) Les groupes d'entraide mutuelle - GEM

Le déploiement de la « Réponse accompagnée pour tous » et particulièrement, l'axe 3 intitulé « La création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs » implique de développer l'expertise d'usage et l'accompagnement par les pairs, dont la pair-aidance.

L'implication des pairs contribue fortement à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap (notamment pour les personnes avec handicap psychique et les personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées).

La stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale pour le volet handicap psychique fait du développement de la pair-aidance et de la consolidation des GEM, une action clairement identifiée, ayant pour objectif d'en renforcer le rôle et en augmenter le nombre.

La région Normandie compte actuellement 24 GEM répartis sur les 5 départements :

- 22 GEM accueillent des personnes présentant un handicap psychique
- 2 GEM accueillent des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées

En 2016, une enveloppe supplémentaire (crédits FIR non programmés au PRIAC) a été arbitrée par l'échelon national. Elle a permis de dégager une enveloppe de 234 000 € pour lancer un appel à candidature le 1 Septembre 2017 visant la création de 2017 à 2019 sur les territoires déficitaires de :

- 2 GEM pour les personnes présentant un handicap psychique, dont un premier GEM dès 2017 sur le territoire de Lisieux (14). Le second GEM sera implanté à Elbeuf (76) ;
- 1 GEM pour les personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées à Rouen (76).

3.2.4) Le soutien aux aidants

Les crédits délégués dans le cadre de la stratégie quinquennale vont permettre de consolider et ouvrir plus largement l'offre de répit.

En effet, l'ARS a lancé en 2015 et 2016 des appels à projets visant la création d'offre de répit pour les aidants de personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme. Les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du PRS ont mis en évidence la nécessité d'étendre cette réponse à l'ensemble des aidants d'une personne en situation de handicap.

Le PRIAC 2017-2021 prévoit également la création de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour sur les territoires déficitaires afin de compléter le dispositif de répit à domicile et sur le lieu de vie. Ce renforcement est pleinement intégré au mouvement d'adaptation de l'offre.

Au-delà, de ces mesures nouvelles implantées sur des territoires déficitaires (Calvados, Manche, Eure, Seine-Maritime), l'adaptation de l'offre existante sera recherchée dans le cadre notamment des CPOM afin de pouvoir proposer une palette de réponses aux aidants.

3.2.5) LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION

Un nombre croissant de personnes en situation de handicap souhaite choisir son habitat et les personnes avec qui le partager le cas échéant. Elles expriment une forte demande de projet social et de services associés au logement dans un environnement adapté et sécurisé qui garantisse conjointement inclusion sociale et vie autonome en milieu « ordinaire ». Par conséquent le développement d'une offre de logements adaptés qui visent à permettre aux personnes en situation de handicap une insertion pleine et entière dans la cité et le libre choix de leur mode de vie devient incontournable.

Pour satisfaire cette demande, une diversité de formes de logement avec services associés se développe en complémentarité au logement ordinaire et à l'hébergement en institution. Ces différentes formes d'habitat inclusif ont trois caractéristiques communes :

- 1° une organisation qui fait du lieu d'habitation de la personne en situation de handicap son logement personnel, son « chez soi »,
- 2° une formule qui conjugue réponse au besoin de logement et réponse aux besoins d'aide, d'accompagnement et, le cas échéant, de ce qu'il est convenu d'appeler la « surveillance »,
- 3° un objectif, en prenant en général appui sur la vie organisée à plusieurs, d'insertion active dans le voisinage, la vie de quartier, l'environnement de proximité.

Dans le cadre de l'émergence de ses nouvelles formes d'habitat la consolidation du modèle est une étape clé concernant notamment les modes de financement que le fonctionnement.

Parallèlement, la circulaire du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et des résidences accueil prévoit la création de 120 places de Résidence accueil sur la période pour la Normandie. Ce plan de développement vise notamment à faciliter l'accès des personnes en situation de Psychique aux Résidences Accueil.

Dans le cadre de la stratégie quinquennale un diagnostic partagé est à réaliser avec les Départements, la DRJSCS, la DREAL, des bailleurs, des représentants des ESMS et d'usagers. Il s'agira d'identifier les initiatives en termes d'habitat inclusif et de recenser les besoins des personnes en situation de handicap accompagnées par un établissement sanitaire ou médico-social qui souhaiteraient accéder à des formes d'habitat inclusif. Ce diagnostic permettra de définir un plan d'actions partagé.

Une expérimentation sera menée via une aide spécifique forfaitaire allouée par la CNSA et fléchée dans le budget d'intervention de l'ARS Normandie. Son montant est de 60 000 €. Elle sera attribuée à une structure d'habitat inclusif. Les remontées des différentes ARS permettront d'étudier l'opportunité d'une généralisation de cette aide à partir de 2018.

La nécessité de prendre en compte la dimension « Insertion professionnelle » dans l'objectif d'inclusion des personnes en situation de handicap a été réaffirmée à plusieurs reprises par la Conférence Nationale du Handicap.

Un appel à candidature a été lancé le 1 Septembre 2017 pour créer trois dispositifs d'emploi accompagné. Cet appel à candidature prévoit la mobilisation (hors PRIAC) de 365 819 € dont : 237 009 € pour l'ARS Normandie et 128 810 € pour le FIPHFP et l'AGEFIPH afin de mettre en place le dispositif sur le territoire Normand.

Le dispositif emploi accompagné s'inscrit pleinement dans les enjeux d'évolution de l'offre et des pratiques professionnelles, permettant d'assurer la coordination des acteurs et d'apporter une réponse aux besoins des travailleurs handicapés. Pour la Normandie, des études complémentaires ont été menées dans le cadre de la préfiguration du PRITH et de l'élaboration du volet insertion professionnelle des personnes en situation de handicap du futur PRS. Elles mettent en évidence la nécessité d'aller vers une organisation plus intégrée des acteurs de l'insertion professionnelle et du secteur médico-social.

L'installation de Pôles de compétences pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés répondra entièrement à ses enjeux.

A terme, ses derniers proposeront une offre de service intégrée, aux travailleurs handicapés de 16 ans et plus, portée par tous les acteurs et co-construite dans une logique de co-responsabilité. L'installation de pôles de compétences pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ciblera l'intégration des acteurs que sont notamment :

- Le Service public de l'emploi : Cap emploi, pôle emploi, missions locales, SAMETH....,
- Les ESMS adultes : ESAT, SAMSAH,
- Les Entreprises adaptées,
- Les ESMS enfants/adolescents : IMPRO, SESSAD,
- Les acteurs de la formation professionnelle (ex. AFPA, Apprentissage, CRP, chantiers d'insertion...),
- Les employeurs publics et privés...

Une partie des crédits délégués dans le cadre de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale est réservée et pourra être mobilisée dans le cadre d'un plan d'action partagé avec les partenaires de l'ARS en matière d'insertion professionnelle et de logement.

3.3) POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES PLANS D' ACTIONS REGIONAUX AUTISME - PAR

Le 3e plan national autisme (2013-2017) a été décliné en deux Plans d'Actions Régionaux - PAR dans les ex-régions de Haute et Basse-Normandie, suivis par deux instances de pilotage distinctes, respectivement appelés Comité de Pilotage Autisme et Comité Technique Régional Autisme - CTRA.

Afin de disposer d'un cadre stratégique et opérationnel régional concernant les parcours des personnes avec un TSA, une actualisation et fusion des deux PAR existants a été engagée en 2017.

Le PAR normand, fruit d'une lecture croisée entre l'ARS et les deux CRA de la région, sera présenté le 27 septembre 2017 au CTRA normand, composé de six collèges (CRSA, usagers et familles, institutionnel, centres ressources, secteur sanitaire et médico-social). Dans ce cadre, sera également restitué le diagnostic organisationnel territorialisé de l'offre sanitaire et médico-sociale en faveur des personnes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) réalisé en Normandie occidentale avec l'appui du cabinet Alcimed.

Au-delà de la création d'un PAR et d'un CTRA unique en vue de la définition d'une politique régionale normande unifiée relative aux parcours de vie et de santé des personnes avec un TSA dans le cadre du PRS 2, peuvent également être citées au titre des priorités 2017 :

- La poursuite des travaux de structuration d'accès gradué au diagnostic de l'autisme et aux interventions précoces, en capitalisant en Normandie occidentale sur les ateliers s'étant tenus dans le cadre du diagnostic organisationnel territorialisé précité ;
- Le renforcement de la mise en œuvre de l'intégration de l'offre de service, notamment à travers le recrutement d'un second pilote placé sous l'autorité du pilote Normand ;
- La mise en œuvre du décret du 5 mai relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des CRA ;
- Le lancement de travaux spécifiques sur le champ adultes et notamment le volet logement en lien avec la stratégie nationale définie dans le cadre du CIH afin de développer l'habitat inclusif ;
- L'extension de l'expérimentation Union Régionale des Médecins Libéraux - URML à la Normandie ;
- La participation et contribution de l'ARS et de ses partenaires dans l'élaboration du 4ème plan nationale autisme dont le lancement de la concertation a eu lieu le 6 juillet 2017.

3.3.1) Plan d'actions régional autisme de la Normandie Occidentale

La structuration de l'accès gradué au diagnostic se poursuit sur les trois territoires de parcours, notamment grâce aux travaux initiés dans le cadre des ateliers au printemps 2017 en lien avec la réalisation du diagnostic organisationnel territorialisé de l'offre sanitaire et médico-sociale en faveur des personnes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) initiée par l'ARS en septembre 2016.

Conformément aux orientations du plan national et aux orientations du plan d'actions régional autisme de Normandie Occidentale, peuvent être soulignés au titre de l'évolution de l'offre en 2016 et 2017 :

- La finalisation en 2016 de l'installation de places de SESSAD ;
- L'installation en 2016 d'une seconde Unité d'Enseignement en Maternelle (UEM) dans la Manche à Saint-Lô et la création par redéploiement à la rentrée de septembre 2017 dans l'Orne d'une nouvelle UEM dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale et l'intercommunalité d'Argentan ;
- Le lancement d'un appel à projet pour la création dans chaque département d'équipes spécialisées dans l'intervention précoce pour les enfants avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ou suspicion de TSA de 18 à 36 mois, première installation dans le Calvados en septembre 2017 ;
- L'installation à partir de septembre 2017, suite également au lancement d'un appel à projet, d'un service expérimental fonctionnant sous la forme d'une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants d'enfants et d'adultes avec TSA ;
- Le lancement en 2017 de deux appels à projets visant la création de places de SAMSAH dans le Calvados et la Manche afin de permettre l'accès au logement, aux études supérieures et à l'emploi ;
- L'installation de 32 places de foyer d'accueil médicalisé pour personnes avec TSA dans le Calvados ;
- Le lancement d'un appel à projet en 2017 pour la création dans la Manche de places de maison d'accueil spécialisée à vocation régionale par mesures nouvelles et fongibilité asymétrique ;
- La contribution à l'amélioration de la qualité de l'offre médico-sociale via l'élaboration d'un plan d'amélioration continue de la qualité par les ESMS enfants et adultes avec ou sans agrément autisme, conformément à l'outil national et à la stratégie régionale validée en 2016 par le CTRA et dont le cadre a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de l'ARS le 25 novembre 2016. Les renforts de moyens feront l'objet d'une contractualisation avec les structures.

En 2017, à l'exception des crédits relatifs à la création d'équipes d'intervention précoce dans la Manche, l'intégralité des crédits issus du troisième plan autisme auront été délégués.

3.3.2) Plan d'actions régional autisme de Normandie Orientale

Le déploiement de la méthode d'intégration au sein des trois territoires de parcours et de vie des personnes avec autisme se poursuit en Normandie orientale, notamment à travers l'action du pilote régional autisme rattaché au CRAHN, qui anime des tables territoriales regroupant des acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et des représentants de familles et desquelles sont issus des groupes de travail ad hoc (réseau des cadres, projet personnalisé d'intervention...).

La structuration de l'accès gradué au diagnostic s'organise sur les trois territoires de parcours : après l'ouverture de la première Equipe Territoriale d'Appui au Diagnostic de l'Autisme (ETADA) en 2014 au Havre, celles d'Evreux et de Rouen ont été installées en 2016. Une harmonisation des processus entre les lignes de diagnostics est engagée en Normandie et animée par le CRAHN.

Conformément aux orientations du plan national et aux orientations du plan d'actions régional autisme de Normandie orientale, peuvent également être soulignés au titre de l'évolution de l'offre en 2016 et 2017 :

- La création d'une troisième UEM au Havre par mesures nouvelles et redéploiement ;
- L'installation d'une 4ème plateforme d'interventions précoces dans l'Eure ;
- La finalisation de l'installation de places de SESSAD et de SAMSAH ;
- La réduction des inégalités territoriales par la création de places d'IME sur des territoires déficitaires ;
- Le développement de trois plateformes de répit ;
- Ainsi que le recrutement de six nouveaux intervenants pivot rattachés au pilote de l'autisme.

En outre, suite à la tenue de l'ensemble des comités d'analyse tels que prévus par le cadre régional relatif à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec un TSA en Normandie orientale, l'intégralité de la répartition des crédits de renforcement de l'offre a été réalisée.

En 2017, l'intégralité des crédits délégués dans le cadre du 3^e plan auront ainsi été autorisés et délégués.

3.4) DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DE CONSULTATIONS DEDIEES

Devant le constat répété des difficultés d'accès aux soins courants rencontrées par les personnes en situation de handicap, la conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014 a décidé de soutenir la mise en place de dispositifs de consultations dédiées à leur bénéfice. Ces dispositifs ont vocation à répondre aux besoins non couverts ou difficilement couverts pour des soins courants somatiques non liés à leur handicap. Ils s'inscrivent dans la politique régionale d'accès à la prévention promotion de la santé et d'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

En réponse à l'appel à candidatures lancé par l'ARS de Normandie fin 2016, deux dispositifs vont être mis en place fin 2017 en Normandie.

Un premier dispositif est co-porté par le CHU de Rouen et l'UGECAM de Normandie pour le centre régional de médecine physique et de réadaptation (CRMPR) des Herbiers à Bois-Guillaume. Il s'agit de consultations pluridisciplinaires (ophtalmologie, gynécologie, radiologie, déglutition...) à destination de personnes en situation de handicap, quels que soient la nature du handicap, l'âge et le lieu de vie de la personne, complémentaires du centre de santé dentaire du CHU et de l'offre MPR des Herbiers. L'accès et la coordination du dispositif est assuré par une plateforme chargée de l'accueil téléphonique, de l'examen des demandes, de l'orientation et de l'organisation du parcours des personnes. Les consultations sont bi-sites et le projet offre également la possibilité d'hospitalisation de jour. Ce projet est complémentaire de l'offre déjà proposée pour les établissements médico-sociaux, et notamment l'unité mobile d'évaluation et de suivi des handicaps (UMESH76).

Un second dispositif est porté par le centre hospitalier Mémorial de Saint-Lô. Il propose une offre de soins bucco-dentaires adaptée, avec possibilité de soins sous sédation consciente, pour les personnes en situation de handicap, quels que soient le handicap, l'âge et le lieu de vie. Ce projet sera prolongé par la possibilité d'actes de chirurgie dentaire sous anesthésie générale.

Un second appel à candidatures sera lancé dans le courant du dernier trimestre 2017.

3.5) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2017-2021

La programmation des moyens du PRIAC en faveur des personnes en situation de handicap connaît des évolutions liées à :

- Des reports d'installation en 2019
 - Manche :
 - Création de places de maison d'accueil spécialisée (dont une place d'hébergement temporaire) par mesures nouvelles pour des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme implantées dans la Manche (en complément d'une fongibilité asymétrique) ;
 - 12 places de foyer d'accueil spécialisé ;
 - Seine-Maritime : 6 places d'internat et 1 place d'accueil temporaire de maison d'accueil spécialisée pour des adultes en situation de handicap rare ;
- L'ajustement de la programmation : création de places de maison d'accueil spécialisée Handicap rare dans le Calvados à Caen en complément des places de maison d'accueil spécialisée polyhandicap.

L'ensemble de la programmation est détaillé dans les tableaux annexés au présent document.

ANNEXES RELATIVES À LA PROGRAMMATION DE L'OFFRE 2017-2021

N°1	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées déclinée sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie occidentale (hors PMND)
N°2	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées déclinée sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie orientale (hors PMND)
N°3	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées issue du PMND déclinée sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie
N°4	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec autisme sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie occidentale (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)
N°5	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec autisme sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie orientale (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)
N°6	Programmation de l'offre en faveur des enfants en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie occidentale (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°7	Programmation de l'offre en faveur des adultes en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie occidentale (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°8	Programmation de l'offre en faveur des enfants en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie orientale (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°9	Programmation de l'offre en faveur des adultes en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie orientale (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°10	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de handicap rare sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la Normandie
N°11	Synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre du CNH en Normandie

Tableau n° 1 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie occidentale (hors PMND)**

C/E	Territoire	Pl.	montant	Autorisation	2017		2018		2019		Total		
					Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP				
					Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
EHPAD					10	96 000 €	10	100 000 €	19	142 500 €	39	338 500 €	
Calvados					10	96 000 €	10	100 000 €			20	196 000 €	
	EHPAD "Communauté de Blon" -Vaudry	E		10	100 000 €	15/06/2015		10	100 000 €			10	100 000 €
	EHPAD	E	Caen-couronne-littoral	34	Fongibilité								
	EHPAD "La Pléiade" - St Vigor le grand	E		10	96 000 €	30/06/2008		10	96 000 €			10	96 000 €
Manche									19	142 500 €	19	142 500 €	
	EHPAD "L'aubade" - Flamanville	E		19	142 500 €	24/06/2013			19	142 500 €	19	142 500 €	
HEBERGEMENT TEMPORAIRE								4	42 400 €	13	135 992 €	17	178 392 €
Manche								4	42 400 €	13	135 992 €	17	178 392 €
	PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	C		12	128 492 €	06/03/2013			12	128 492 €	12	128 492 €	
	EHPAD "L'aubade" - Flamanville	E		1	7 500 €	24/06/2013			1	7 500 €	1	7 500 €	
	EHPAD "Delivet" - Ducey	E		4	42 400 €	28/12/2009		4	42 400 €			4	42 400 €
ACCUEIL DE JOUR					7	70 350 €		5	54 530 €	6	60 300 €	18	185 180 €
Manche					7	70 350 €		5	54 530 €	6	60 300 €	18	185 180 €
	PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	C		6	60 300 €	06/03/2013			6	60 300 €	6	60 300 €	
	EHPAD Créances-Lessay			7	70 350 €	27/04/2009					7	70 350 €	
	EHPAD "Delivet" - Ducey	E		5	54 530 €	28/12/2009		5	54 530 €			5	54 530 €
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT					3	95 718 €					3	95 718 €	
Calvados						63 000 €						63 000 €	
	Dispositif innovant de répit, pays d'Auge et sud Calvados	R			63 000 €							63 000 €	
	PAERPA Bessin Pré-Bocage				150 000 €	FIR							
Manche					3	32 718 €					3	32 718 €	
	Dispositif innovant de répit Nord-Manche transformation	C		3	32 718 €	AAP		3	32 718 €			3	32 718 €
	Dispositif innovant de répit Sud-Manche transformation	C											
TOTAL					20	262 068 €		15	196 930 €	18	338 792 €	53	797 790 €
PASA					28	127 598 €		14	63 798 €	14	127 596 €	56	318 992 €
Calvados					28	127 598 €		14	63 798 €	14	127 596 €	56	318 992 €
	Ehpad CH Côte fleurie "des Monts" - Honfleur	C		14	63 798 €			14	63 798 €			14	63 798 €
	EHPAD CCAS "Residence Albert 1er" - Caen	C		14	63 798 €							14	63 798 €
	EHPAD CH - Aunay-sur-Odon	C		14	63 798 €				14	63 798 €		14	63 798 €
	EHPAD CH Bayeux - Port en Bessin	C		14	63 798 €				14	63 798 €		14	63 798 €
	EHPAD CH - Lisieux	C		14	63 800 €							14	63 800 €
UHR					14	296 155 €					14	296 155 €	
Calvados					14	296 155 €					14	296 155 €	
	EHPAD CH - Lisieux	C		14	296 155 €			14	296 155 €			14	296 155 €
TOTAL SROMS					62	685 821 €		33	260 728 €	52	466 388 €	147	1 412 937 €

Tableau n°2 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie orientale (hors PMND)**

C.I.E	Territoire	Pl.	montant	Autorisation	2017		2018		2019		Total		
					Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP				
					Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	
EHPAD					5	50 000 €	8	76 800 €	28	271 223 €	41	398 023 €	
Seine-Maritime									28	271 223 €	28	271 223 €	
	EHPAD d'Envermeu	E	TS Dieppe	28	271 223 €	AAP			28	271 223 €	28	271 223 €	
Eure					5	50 000 €	8	76 800 €			13	126 800 €	
	EHPAD Reflets d'Argent - Conches en ouche	E	TP Evreux	8	76 800 €	18/06/2010		8	76 800 €		8	76 800 €	
	EHPAD de Brionne	E	Tparo Berray-Pont-audemer	5	50 000 €		5	50 000 €			5	50 000 €	
HEBERGEMENT TEMPORAIRE					1	11 447 €		3	34 341 €		4	45 788 €	
Eure					1	11 447 €		3	34 341 €		4	45 788 €	
	HT- EHPAD - opération de restructuration Reflets d'Argent	E	TP Evreux	3	34 341 €			3	34 341 €		3	34 341 €	
	EHPAD Pt de l'Arche	E	TP Elbeuf-Louviers	1	11 447 €		1	11 447 €			1	11 447 €	
		E	TP Elbeuf-Louviers	7	redéploiement 80 129 €								
SSIAD								6	72 588 €		6	72 588 €	
Eure								6	72 588 €		6	72 588 €	
	SSIAD Les Andelys	E	TP LA-Gallion	5	72 588 €			6	72 588 €		6	72 588 €	
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT					7	77 398 €					7	77 398 €	
Seine-Maritime					7	77 398 €					7	77 398 €	
	Dispositif innovant de répit SAJ-IHT Redéploiement	c	Tparo Rouen	6	65 874 €	AAP redéploiement	6	65 874 €			6	65 874 €	
				1	11 524 €		1	11 524 €	1	11 524 €			
PASA					26	118 482 €		12	54 684 €		38	173 166 €	
Seine-Maritime					12	54 684 €					12	54 684 €	
	PASA - EHPAD CH St Valéry en Caux	c	TP Dieppe	12	54 684 €	23/01/2013	12	54 684 €			12	54 684 €	
Eure					14	63 798 €		12	54 684 €		26	118 482 €	
	PASA - EHPAD Pont Audemer	c	TP Pt-Audemer	14	63 798 €		14	63 798 €			14	63 798 €	
	PASA - EHPAD Conches en Ouche Reflets d'Argent	c	TP Evreux	12	54 684 €			12	54 684 €		12	54 684 €	
TOTAL SROMS					39	257 327 €		29	238 413 €	28	271 223 €	96	766 963 €

Tableau n° 3 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** issue du **PMND** déclinée sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de **Normandie**

	C/E	Territoire	PL	Montant	2017		2018		Total	
					Installation/CP		Installation/CP			
					Places	Montant	Places	Montant		
PFR						200 000 €				200 000 €
Normandie Occidentale						200 000 €				200 000 €
Orne						100 000 €				100 000 €
		Plateforme de répit	C		100 000 €	100 000 €				100 000 €
Manche						100 000 €				100 000 €
		Plateforme de répit	C	Centre Manche	100 000 €	100 000 €				100 000 €
Postes de psychologue SSIAD						200 000 €				200 000 €
Normandie Occidentale						100 000 €				100 000 €
		Psychologues 2 ETP			100 000 €	100 000 €				100 000 €
Normandie Orientale						100 000 €				100 000 €
		Psychologues 2 ETP			100 000 €	100 000 €				100 000 €
ESA							20	300 000 €	20	300 000 €
Normandie Occidentale							20	300 000 €	20	300 000 €
		ESA	C		20	300 000 €	20	300 000 €	20	300 000 €
UHR					14	240 881 €	14	240 881 €	28	481 762 €
Normandie Occidentale					14	240 881 €			14	240 881 €
Manche					14	240 881 €			14	240 881 €
		UHR du CHPC	C	Nord Cotentin		240 881 €			14	240 881 €
Normandie Orientale							14	240 881 €	14	240 881 €
Eure							14	240 881 €	14	240 881 €
		UHR	C	Ouest-Eure	14	240 881 €			14	240 881 €
TOTAL NORMANDIE					14	640 881 €	34	540 881 €	48	1 181 762 €

Tableau n° 4 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (crédits du 3ème plan autisme et redéploiements issus d'autres AE).

					2017		2018		2019		TOTAL	
					Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP		TOTAL	
Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	
PLAN AUTISME												
Offre de répit						173 698 €						173 698 €
RSVA plateforme de Repit (enfants/adultes)	C		152 411 €		152 411 €							152 411 €
RSVA plateforme de Repit (enfants/adultes)	C	autisme	21 287 €		21 287 €							21 287 €
			131 124 € en AE 2012									
Intervention précoce						149 264 €		72 855 €				222 119 €
<i>Calvados</i>						106 662 €						106 662 €
AAJB Intervention précoce	C	autisme	106 662 €		106 662 €							106 662 €
<i>Orne</i>						42 602 €						42 602 €
Intervention précoce	C	autisme	42 602 €		42 602 €							42 602 €
<i>Manche</i>								72 855 €				72 855 €
Intervention précoce	C	autisme	72 855 €				72 855 €					72 855 €
Unité d'enseignement					7	280 000 €					7	280 000 €
<i>Orne</i>					7	93 333 €					7	93 333 €
ANAI5 -SESSAD, Argentan	T	autisme	7	280 000 € par transformation et/ou redéploiement en 2017	7	93 333 €		186 667 €			7	280 000 €
<i>Manche</i>						186 667 €						186 667 €
UE AAJD St Lô	C	autisme	7	280 000 €		186 667 €						186 667 €
Renforcement ESMS						498 776 €		50 275 €				549 051 €
<i>Calvados</i>						238 551 €						238 551 €
Renforcement ESMS	C	autisme		238 551 €		238 551 €						238 551 €
<i>Orne</i>						145 725 €						145 725 €
Renforcement ESMS	C	autisme		145 725 €		145 725 €						145 725 €
<i>Manche</i>						114 500 €		50 275 €				164 775 €
Renforcement ESMS	C	autisme		164 775 €		114 500 €		50 275 €				164 775 €
MAS/FAM							5	125 000 €	8	493 357 €	13	618 357 €
<i>Manche</i>							5	125 000 €	8	493 357 €	13	618 357 €
MAS	E	autisme	7	423 357 €					7	423 357 €	7	423 357 €
				227 643 AE 2012								
MAS HT	E	autisme	1	70 000 €					1	70 000 €	1	70 000 €
FAM VALOGNES	E	autisme	5	125 000 €			5	125 000 €			5	125 000 €
				212 515 € CNH 412 485 € AE 2012								
SAMSAH					11	169 000 €	1	13 000 €			12	182 000 €
<i>Calvados</i>					11	169 000 €					11	169 000 €
SAMSAH	C	autisme	11	169 000 €	11	169 000 €					11	169 000 €
				36 524 € AE 2012								
<i>Manche</i>							1	13 000 €			1	13 000 €
SAMSAH	C	autisme	8	13 000 €			1	13 000 €			1	13 000 €
				126 476 € AE 2012								
TOTAL ENFANTS					11	1 177 405 €	5	261 130 €	8	493 357 €	24	1 931 892 €

Tableau n°5 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie orientale** (crédits issus du 3ème plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)

	Crea/ext	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	2017		2018		TOTAL	
						Installations/CP		Installations/CP		TOTAL	
						Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
Offre de répit							457 233 €				457 233 €
Offre de répit Les 2 Rives	C	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme		152 411 €		152 411 €				152 411 €
Offre de répit Jules Guesde	C	Tparcours Le Havre	autisme		152 411 €		152 411 €				152 411 €
Offre de répit La Musse	C	Tparcours Eure	autisme		152 411 €		152 411 €				152 411 €
Plateforme intervention précoce							195 000 €				195 000 €
<i>Eure</i>							195 000 €				195 000 €
intervention précoce	C	Tparcours Eure	autisme		195 000 €		195 000 €				195 000 €
Unité d'enseignement							56 667 €				56 667 €
<i>Seine-Maritime</i>							56 667 €				150 000 €
UE - ALPEAIH/ Ligue Havraise – IME Parentèle	E	Tparcours Le Havre	autisme	7	150 000 €		56 667 €				56 667 €
					130 000 € transfo		130 000 €				
Renforcement ESMS							704 640 €		103 426 €		808 066 €
<i>Seine-Maritime</i>							413 677 €		60 719 €		474 396 €
Territoire de parcours Rouen-Dieppe	E	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme		474 396 €		413 677 €		60 719 €		474 396 €
<i>Eure</i>							290 963 €		42 707 €		333 670 €
Territoire de parcours Eure	E	Tparcours Eure	autisme		333 670 €		290 963 €		42 707 €		333 670 €
MAS						10	930 000 €	10	930 000 €	20	1 860 000 €
<i>Seine-Maritime</i>								10	930 000 €	10	930 000 €
MAS Sésame Autisme Normandie	E	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme	10	930 000 €			10	930 000 €	10	930 000 €
<i>Eure</i>						10	930 000 €			10	930 000 €
MAS Association Marie-Hélène	E	Tparcours Eure	autisme	10	930 000 €	10	930 000 €			10	930 000 €
TOTAL ENFANTS						10	2 343 540 €	10	1 033 426 €	20	3 376 966 €

Tableau n°6 présentant la programmation de l'offre en faveur des **enfants** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

					2017		2018			
					Installations/CP		Installations/CP		TOTAL	
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
SESSAD					11	182 722 €			11	182 722 €
<i>Manche</i>					11	182 722 €			11	182 722 €
	PEP 50, SESSAD déficiences visuelles	C	Def sens	11	182 722 €	11	182 722 €		11	182 722 €
AUTISME						131 124 €				131 124 €
	RSVA plateforme de répit	C	autisme		131 124 €		131 124 €			131 124 €
				21 287 € du 3ème plan autisme						
ETABLISSEMENT ou SERVICES EXPERIMENTAUX, PCPE et ACCUEIL FAMILIAL						229 603 €				229 603 €
	PCPE enfants/adultes	C			229 603 €	229 603 €				229 603 €
SOUS TOTAL ENFANTS					11	543 449 €			11	543 449 €

Tableau n°7 présentant la programmation de l'offre en faveur des **adultes** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

					2017		2018		2019		TOTAL	
					Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP			
Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	montant total		Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Total
MAS							18	417 500 €	18	227 643 €	36	645 143 €
<i>Calvados</i>							11	417 500 €	11		22	417 500 €
EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	E	TSA TC/CL	6 13	417 500 € et redéploiement 1 050 000 €			6	417 500 €			6	417 500 €
MAS	E	psy	5	fongibilité asymétrique								
<i>Manche</i>									7	227 643 €	7	227 643 €
MAS	E	autisme	7	227 643 € 423 357 € 3ème plan autisme					7	227 643 €	7	227 643 €
FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE					28	700 000 €	16	412 485 €	12	300 000 €	56	1 412 485 €
<i>Manche</i>					28	700 000 €	16	412 485 €	12	300 000 €	56	1 412 485 €
FBS de la Manche, FAM site Valognes	C	psy	10	750 000 € (dont 212 515 € CNH et 125 000 € autisme)			1	37 485 €			1	37 485 €
	C	autisme	8		8	200 000 €	8	200 000 €				
	E	psy	4		4	100 000 €	4	100 000 €				
	E	autisme	8		3	75 000 €	3	75 000 €				
FBS de la Manche, FAM site Carentan	E	psy	4	100 000 €	4	100 000 €				4	100 000 €	
FAM	C	poly	12	300 000 €					12	300 000 €	12	300 000 €
APAEIA, FAM, Juvigny le Tetre	C	phv	12	300 000 €	12	300 000 €					12	300 000 €
	C	psy	12	300 000 €	12	300 000 €					12	300 000 €
ACCUEIL TEMPORAIRE							1	82 500 €			1	82 500 €
<i>Calvados</i>							1	82 500 €			1	82 500 €
EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	E	TC/CL	1	82 500 €			1	82 500 €			1	82 500 €
SAMSAH					2	36 524 €	7	126 476 €			9	163 000 €
<i>Calvados</i>					2	36 524 €					2	36 524 €
SAMSAH	C	autisme	10	36 524 € 169 000 € 3ème plan autisme	2	36 524 €					2	36 524 €
<i>Manche</i>							7	126 476 €			7	126 476 €
SAMSAH	C	autisme	8	126 476 € 13 000 € 3ème plan autisme			7	126 476 €			7	126 476 €
Total adultes					30	736 524 €	23	912 485 €	19	527 643 €	72	2 176 652 €

Tableau n°8 présentant la programmation de l'offre en faveur des **enfants** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie orientale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

						2017			
						Installations/CP		TOTAL	
	Crea/ext	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant
IME						3	380 000 €	3	380 000 €
<i>Seine-Maritime</i>						1	250 000 €	1	250 000 €
Ime l'Escale - Semi-internat	E	TS Rouen- Elbeuf	Autiste	1	50 000 €	1	50 000 €	1	50 000 €
Internat renfort jules Guesde	E	TS Le Havre	psy		200 000 €		200 000 €		200 000 €
<i>Eure</i>						2	130 000 €	2	130 000 €
APEER Ime Tilly - semi- internat	E	TS Evreux- Vernon	autiste	1	50 000 €	1	50 000 €	1	50 000 €
APEER IME Tilly - Internat	E	TS Evreux- Vernon	Toutes def	1	80 000 €	1	80 000 €	1	80 000 €
Itep						7	383 000 €	7	383 000 €
<i>Seine-Maritime</i>						7	383 000 €	7	383 000 €
ADPEP 76	E	TS Dieppe	TCC	7	383 000 €	7	383 000 €	7	383 000 €
SESSAD						5	89 545 €	5	89 545 €
<i>Seine-Maritime</i>						5	89 545 €	5	89 545 €
ADPEP 76	C	TS Dieppe	TCC	5	89 545 €	5	89 545 €	5	89 545 €
ETABLISSEMENT ou SERVICES EXPERIMENTAUX, PCPE et ACCUEIL FAMILIAL						8	831 525 €	8	831 525 €
PCPE CRA	C	Région			247 125 €		247 125 €		247 125 €
<i>Seine-Maritime</i>						8	584 400 €	8	584 400 €
BB Bulles		76	autisme	18	584 400 €	8	584 400 €	8	584 400 €
TOTAL ENFANTS						23	1 684 070 €	23	1 684 070 €

Tableau n°9 présentant la programmation de l'offre en faveur des **adultes** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie orientale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

							2017			
							Installations/CP		TOTAL	
	Crea/ext	Défi- cience	territoire	Capacité totale	montant total	Pl.	Montant	Pl.	Total	
MAS							8	580 000 €	8	580 000 €
<i>Seine-Maritime</i>							<i>1</i>	<i>90 000 €</i>	<i>1</i>	<i>90 000 €</i>
	MAS Sarepta	E	Autisme	TS Rouen-Elbeuf	1	90 000 €	1	90 000 €	1	90 000 €
<i>Eure</i>							<i>8</i>	<i>490 000 €</i>	<i>8</i>	<i>490 000 €</i>
	La Musse transformation SSR en MAS	C	TC	TS Evreux- Vernon	12	Fongibilité asymétrique 840 000 €	2	140 000 €	2	140 000 €
	MAS Marie-Hélène	E	autisme	TS Evreux- Vernon	6	350 000 €	6	350 000 €	6	350 000 €
FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE							21	530 000 €	21	530 000 €
<i>Seine-Maritime</i>							<i>21</i>	<i>530 000 €</i>	<i>21</i>	<i>530 000 €</i>
	FAM La Brèche	C	médicali- sation	TP Gournay	20	500 000 €	20	500 000 €	20	500 000 €
	FAM Le Roncier	E	Autisme	TS Rouen-Elbeuf	1	30 000 €	1	30 000 €	1	30 000 €
Total adultes							30	1 110 000 €	30	1 110 000 €

Tableau n°10 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de **handicap rare** sur la durée du PRIAC 2017-2021 sur le territoire de la **Normandie**

	Crea/text	Territoire	Défi-cienc	Capacité totale	Montant total	2017		2018		2019		TOTAL	
						Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP		TOTAL	
						Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
NORMANDIE						3	90 000 €	2	122 515 €	7	630 000 €	5	212 515 €
	MAS APEI Caen	E	Région		122 515 €		0 €	2	122 515 €			2	122 515 €
				7	409 485 € CNH								
	MAS Internat et hébergement temporaire ARRED	C	Inter-région sanitaire Nord-Ouest	HR	6 Internat 570 000 €			0	0 €	6	570 000 €	0	570 000 €
					1 HT 60 000 €			0	0 €	1	60 000 €	0	60 000 €
Calvados S3AIS APAJH	E	Normandie occidentale	HR	3	90 000 €	3	90 000 €					3	90 000 €
TOTAL HANDICAP RARE						3	90 000 €	2	122 515 €	7	630 000 €	5	842 515 €

Tableau n°11 présentant la synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre du **CNH en Normandie – 2018-2020**

C/E	Déficience	Pl.	Montant	2018		2019		2020		Total	
				Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Places	Montant
				Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		
STRUCTURES EXPERIMENTALES ENFANTS				9	959 000 €					9	959 000 €
Calvados				9	351 000 €					9	351 000 €
ECOLE CONDUCTIVE	E	poly	9	351 000 €	9	351 000 €				9	351 000 €
Seine-Maritime					608 000 €						608 000 €
ECOLE CONDUCTIVE	E	poly		108 000 €	108 000 €						108 000 €
Unité éducative et thérapeutique	C	psy	8	500 000 €	500 000 €						500 000 €
MAS et FAM				21	848 515 €	14	1 048 485 €	3	228 000 €	38	2 125 000 €
Calvados						5	409 485 €			5	409 485 €
MAS APAEI Caen	E	poly		409 485 €		5	409 485 €			5	409 485 €
			7	122 515 € Handicap rare							
Manche				9	212 515 €	9	639 000 €			18	851 515 €
MAS Poly	C	poly	9	639 000 €		9	639 000 €			9	639 000 €
			2	redéploiement 142 000 €							
FBS Picauville, site Valognes	C	psy	10	250 000 dont 37 485 enveloppe adultes	9	212 515 €				9	212 515 €
Seine-Maritime				12	636 000 €			3	228 000 €	15	864 000 €
MAS Poly Arred	E	poly	3	228 000 €				3	228 000 €	3	228 000 €
MAS Poly Papillons Blancs, transfo de FAM	T	poly	12	636 000 €	12	636 000 €				12	636 000 €
OFFRE DE REPIT DONT ACCUEIL DE JOUR ET HEBERGEMENT TEMPORAIRE				6	1 075 553 €	2	110 000 €	2	303 913 €	10	1 489 466 €
Calvados					152 411 €				120 000 €		272 411 €
offre de répit CAMES Accueil temporaire 365j	C	Situations complexes	2	152 411 €	152 411 €						152 411 €
	E			120 000 €					120 000 €		120 000 €
Eure				4	332 411 €					4	332 411 €
offre de répit ADAPEI 27 HT MAS la Haye Bérour	C			152 411 €	152 411 €						152 411 €
ADAPEI 27 AJ MAS La Haye Bérour	E	poly	2	110 000 €		2	110 000 €			2	110 000 €
HT MAS La Musse	E			70 000 €		2	70 000 €			2	70 000 €
AJ MAS La Musse	E	TCC	2	40 000 € redéploiement							
Manche				1	177 411 €			2	85 000 €	3	262 411 €
offre de répit HT MAS Poly	C			152 411 €	152 411 €						152 411 €
AJ MAS Poly	E	poly	1	55 000 €				1	55 000 €	1	55 000 €
	E	poly	1	30 000 €				1	30 000 €	1	30 000 €
				redéploiement 25 000 €							
AJ FAM Sud Manche	E	poly	1	25 000 €	1	25 000 €				1	25 000 €
Orne					152 411 €						152 411 €
offre de répit	C			152 411 €	152 411 €						152 411 €
Seine-Maritime				1	260 909 €	2	110 000 €		98 913 €	3	469 822 €
offre de répit HT MAS Poly Accueil St Aubin	C			304 822 €	205 909 €				98 913 €		304 822 €
	E	poly	1	55 000 €	1	55 000 €				1	55 000 €
AJ MAS POLY ARRED	E	poly	2	110 000 €		2	110 000 €			2	110 000 €
FONCTIONS RESSOURCES, INCLUSION, RENFORTS ET ADAPTATION ESMS					390 000 €		100 000 €		691 569 €		1 181 569 €
Inclusion et renforts de moyens / adaptation ESMS à planifier				641 569 €	150 000 €			491 569 €			641 569 €
Fonction ressource santé mentale	C	psy		100 000 €	100 000 €						100 000 €
Fonction ressource poly	C	poly		70 000 €	70 000 €						70 000 €
Fonction ressource sensoriel	C	sensoriel		70 000 €	70 000 €						70 000 €
Normandie Occidentale							50 000 €		94 480 €		144 480 €
PCPE	E	ttes def		144 480 €			50 000 €		94 480 €		144 480 €
Normandie Orientale							50 000 €		105 520 €		155 520 €
PCPE	E	ttes def		155 520 €			50 000 €		105 520 €		155 520 €
TOTAL NORMANDIE				36	3 273 068 €	16	1 258 485 €	5	1 223 482 €	57	5 755 035 €

ANNEXES RELATIVES AU BILAN 2016 DU PRIAC

N°1	Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des personnes âgées sur le territoire de la Normandie (hors PMND)
N°2	Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des personnes âgées sur le territoire de la Normandie (PMND)
N°3	Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec autisme sur les territoires de la Normandie occidentale et de la Normandie Orientale (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)
N°4	Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de handicap sur le territoire de la Normandie .

Tableau N°1 : Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** sur le territoire de la Normandie (hors PMND)

					2016		
					Installation/CP		
C/E	Territoire	Pl.	montant		Places	Montant	
EHPAD					109	1 008 000 €	
<i>Calvados</i>							
	EHPAD "Résidence Normandia" -Trouville sur Mer	C		105	1 008 000 €	105	1 008 000 €
SSIAD					10	130 000 €	
<i>Seine-Maritime</i>							
	SSIAD la Mutualité Canteleu	E	TP Rouen	5	65 000 €	5	65 000 €
	SSIAD EHPAD Pont Authou	E	TP Pt-Audemer	5	65 000 €	5	65 000 €
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT					26	587 316 €	
<i>Seine-Maritime</i>							
	Accueil PHV CH Asselin-Hedelin Yvetôt EHPAD	C	Tparc Rouen		49846		49 846 €
	Dispositif innovant de répit - EHPAD Fondation Beauvils, Forges les EAUX	C	Tparc Rouen		120 000 €		120 000 €
	Dispositif innovant de répit - Bouic Manoury, Fauville	C	Tparc Bolbec-Fécamp	10	120 000 €	10	120 000 €
						transformation	
<i>Eure</i>							
	Hébergement temporaire d'urgence EHPAD L'Escale Brionne	C		5	57 235 €	5	57 235 €
	Hébergement temporaire d'urgence CH Pacy	C	Tparc Evreux	5	57 235 €	5	57 235 €
	Plateforme de répit CH Pacy sur Eure				120 000 €		120 000 €
<i>Calvados</i>							
	Hébergement Temporaire - EHPAD "Normandia" -Trouville sur Mer	C		6	63 000 €	6	63 000 €
ACCUEIL DE JOUR					12	126 000 €	
<i>Calvados</i>							
	EHPAD "L'Orée du golf" - EPRON	C		12	126 000 €	12	126 000 €
UHR					28	440 000 €	
<i>Seine-Maritime</i>							
	UHR HL de Barentin	C	Tparc Rouen	14	220 000 €	14	220 000 €
	UHR centre gériatrique de Saint-Jean	C	Tparc Le Havre	14	220 000 €	14	220 000 €
PASA					22	130 528 €	
<i>Calvados</i>							
	EHPAD EPMS "Marie du Merle" Orbec	C		14	66 730 €	14	66 730 €
<i>Manche</i>							
	EHPAD CHPC 'Le Gros Hêtre' - Cherbourg	C		14	63 798 €	8	63 798 €

Tableau N°2 : Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** sur le territoire de la Normandie (PMND)

						2016	
						Installation/CP	
C/E	Territoire	Pl.	Montant	Places	Montant		
Renforcement des SSIAD						12	150 000 €
<i>Calvados</i>							
	Madame Malhere, Falaise	E	Falaise-Bocage	2	20 833 €	2	25 000 €
	ADMR Evrecy	E	Bessin-Prébocage	1	10 417 €	1	12 500 €
	ADMR Mézidon-Canon	E	pays d'Auge	1	10 417 €	1	12 500 €
	ADMR Saint Gatien des Bois	E	pays d'Auge	1	10 417 €	1	12 500 €
	ADMR Trouville	E	pays d'Auge	1	10 417 €	1	12 500 €
<i>Orne</i>							
	Association Soins santé, Argentant	E	Centre Orne	1	10 417 €	1	12 500 €
	La Mutualité, la Ferté-Macé	E	Boage	1	10 417 €	1	12 500 €
	Ch Marescot, Vimoutiers	E	Centre Orne	1	10 417 €	1	12 500 €
<i>Manche</i>							
	CH St Hilaire du Harcouet	E	Sud Manche	3	31 250 €	3	37 500 €
ESA						20	300 000 €
<i>Seine-Maritime</i>							
	CCAS de Rouen	E	Territoire de parcours Rouen	2	30 000 €	2	30 000 €
	CH de Dieppe	E	Territoire de parcours de Dieppe	2	30 000 €	2	30 000 €
	CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil	E	Territoire de parcours Elbeuf-	3	45 000 €	3	45 000 €
	ACOMAD, Fécamp	E	Territoire de parcours Bolbec-	3	45 000 €	3	45 000 €
	Lajosa, Rouen	E	Territoire de parcours Rouen	2	30 000 €	2	30 000 €
	Croix Rouge, Le Havre	E	Territoire de parcours du Havre	2	30 000 €	2	30 000 €
<i>Eure</i>							
	ADMR des 6 cantons, Evreux	E	Territoire de Parcours d'Evreux	4	60 000 €	4	60 000 €
	Ch de Bernay	E	Territoire de parcours Bernay/Pont-Audemer	2	30 000 €	2	30 000 €
UHR						14	240 881 €
<i>Seine-Maritime</i>							
	UHR EHPAD les Arches	C	Territoire de parcours Elbeuf-Louviers	14	240 881 €	14	240 881 €

Tableau N°3 : Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur les territoires de la **Normandie occidentale** et de la **Normandie Orientale** (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)

						2016	
						Installations/CP	
	Crealex	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant
PLAN AUTISME							
IME						10	450 000 €
<i>Seine-Maritime</i>							
		Tparcours Rouen-Dieppe	autisme	3	150 000 €	3	150 000 €
<i>Eure</i>							
		Tparcours Eure	autisme	7	300 000 €	7	300 000 €
Intégration de l'offre de services enfants et adultes							318 000 €
<i>Seine-Maritime</i>							
	C	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme	3 ETP	150 000 €		150 000 €
<i>Eure</i>							
	C	Tparcours Eure	autisme	3 ETP	150 000 €		150 000 €
Plateforme intervention précoce							510 000 €
<i>Seine-Maritime</i>							
	C	Tparcours Le Havre	autisme		130 000 €		130 000 €
	C	Tparcours Rouen-Dieppe (TS Rouen)	autisme		310 000 €		310 000 €
		(TS Dieppe)	autisme		70 000 €		70 000 €
SESSAD AUTISME						8	237 460 €
<i>Seine-Maritime</i>							
	E	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme	9	267 147 €	4	118 732 €
	E	Tparcours Le Havre	autisme	7	207 781 €	3	89 045 €
<i>Eure</i>							
	E	Tparcours Eure	autisme	4	118 730 €	1	29 683 €
Unité d'enseignement						21	280 000 €
<i>Seine-Maritime</i>							
	E	Tparcours Le Havre	autisme	7	93 333 €	7	93 333 €
					130 000 €		
<i>Eure</i>							
	E	Tparcours Eure	autisme	7	280 000 €	7	188 867 €
Renforcement ESMS							225 928 €
<i>Seine-Maritime</i>							
	E	Tparcours Le Havre	autisme		225 928 €		225 928 €

						2016	
						Installations/CP	
	Crealex	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant
SESSAD AUTISME						12	610 660 €
<i>Calvados</i>							
	E		autisme	5	143 993 €	5	143 993 €
Unité d'enseignement						7	186 667 €
<i>Calvados</i>							
	E		Autisme	7		7	188 867 €
<i>Manche</i>							
	E		autisme	7		7	93 333 €

Tableau N° 4 : Bilan 2016 de la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de handicap sur le territoire de la **Normandie**.

							2016	
							Installations/CP	
	Crealex	Défi-cience	territoire	Capacité totale	montant total	PL	Montant	
MAS							33	2 853 727 €
MAS Accueil Saint-Aubin (interdépartementale), Freneuse	E	poly/TC	TP Elbeuf-Louviers	23		23	2 153 727 €	
Eure								
La Musse transformation SSR en MAS, Saint Sebastien de Morsent	C	TC	TS Evreux-Vernon	12	Fongibilité asymétrique 840 000 €	10	700 000 €	
FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE							32	750 000 €
Calvados								
FAM Teranga, Mutualité Française, Verson	C	autisme		32	750 000 €	32	750 000 €	
ACCUEIL TEMPORAIRE							1	92 122 €
MAS Accueil Saint-Aubin (interdépartementale), Freneuse	E	Poly	TP Elbeuf-Louviers	1	92 122 €	1	92 122 €	
SAMSAH							50	763 010 €
Seine-Martinie								
ALVE, Dieppe	C	PSY	TS Dieppe	20	320 000 €	20	320 000 €	
Eure								
IDEFHI, Louviers	C	Autisme	27	10	160 000 €	10	160 000 €	
ADAPT, Bernay	C	psy	27	10	160 000 €	10	160 000 €	
Calvados								
SAMSAH L'Appui, Foyer de Cluny	C	psy		10	123 010 €	10	123 010 €	
ETABLISSEMENT ou SERVICES EXPERIMENTAUX, PCPE et ACCUEIL FAMILIAL							15	243 860 €
Calvados								
ADAPT Service expérimental 16/25 ans	C	di		15	243 860 €	15	243 860 €	
ITEP							13	607 000 €
Eure								
Fondation OVE Internat	E	TCC	27	8	432 000 €	8	432 000 €	
Fondation OVE Semi-internat	E	TCC	27	5	175 000 €	5	175 000 €	
CMPP							15	135 000 €
Eure								
CMPP OVE	C	PSY TSLA PSY TSLA	Pont Audemer Bernay	15	495 000 €	15	135 000 €	
SESSAD							5	95 000 €
Eure								
Fondation OVE Unité Mobile de soutien à l'Inclusion Scolaire	E	TCC	27	5	95 000 €	5	95 000 €	



Agence régionale de santé de Normandie

Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035

14050 CAEN Cedex 4

Téléphone : 02 31 70 96 96

courriel : ars-normandie-contact@ars.sante.fr

www.normandie.ars.sante.fr

